



EN BREF :

- Insectes : la ponte de la mouche du chou n'est pas rapportée très abondante. Des champs de crucifères ont nécessité des traitements pour contrôler les altises. La situation a peu évolué pour les chenilles défoliatrices. Des champs de chou chinois nappa sont sous traitement pour les pucerons. Les captures de cécidomyie du chou-fleur demeurent variables dans les champs participant au réseau de surveillance. Attention aux thrips, leur présence est notée dans des champs de chou. Les vers gris ont causé des dommages dans des champs de radis en Montérégie-Ouest.
- Maladies : la présence de taches alternariennes nécessitent des traitements dans des champs de crucifères. La nervation noire gagne du terrain.

INSECTES

Mouche du chou

Peu de champs de rutabaga sont signalés sous traitement pour lutter contre les larves de la mouche du chou. Il faut poursuivre le dépistage dans les champs de crucifères susceptibles d'être endommagées par les larves et intervenir selon les recommandations émises par votre conseiller horticole.

Altises

On rapporte à nouveau la présence d'altises dans certains jeunes champs de crucifères. Consultez l'avertissement **No 02** du 6 mai 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02cru10.pdf>) pour l'information sur le dépistage, les dommages causés par ces insectes et la stratégie d'intervention à adopter.

Chenilles défoliatrices

La situation a peu évolué concernant les chenilles défoliatrices (fausse-teigne des crucifères, piéride du chou et fausse-arpenteuse du chou). Ces insectes demeurent sous contrôle et la présence de chenilles de fausse-arpenteuse du chou est signalée dans de nouveaux champs. Poursuivez le dépistage et intervenez selon le seuil d'intervention fixé par votre conseiller horticole.

Pucerons

On signale la présence de pucerons dans des champs de chou chinois nappa. La présence de pucerons n'est guère tolérée dans cette culture. Faites appel à votre conseiller horticole pour le choix d'un insecticide homologué approprié.

Cécidomyie du chou-fleur

Les captures de cécidomyie du chou-fleur demeurent fort variables d'un champ à l'autre de crucifères participant au réseau de surveillance de la cécidomyie du chou-fleur. Pour les champs participant à ce réseau et situés dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Montérégie-Est, aucune capture n'est encore signalée depuis le début de la saison, selon les derniers renseignements fournis.

Les traitements doivent se poursuivre dans les champs de crucifères où des dommages sont redoutés. Consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement [No 12](#) du 16 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12cru10.pdf>).

Thrips

Les thrips sont à surveiller dans la culture du chou. On rapporte leur présence dans des champs de cette culture et les interventions se poursuivent. Rappelons qu'il est important d'intervenir avant que les thrips ne soient dissimulés à l'intérieur des pommes de chou.

Vers gris

On rapporte que les vers gris ont causé des dommages dans des champs de radis en Montérégie-Ouest. Les vers gris sont actifs en ce moment dans les cultures de laitue, de carotte et d'oignon vert de cette région. À notre connaissance, aucun insecticide n'est homologué actuellement dans la lutte aux vers gris pour usage agricole au Canada dans la culture du radis.

MALADIES

Taches alternariennes

Les taches alternariennes sont apparues dans d'autres champs de crucifères au cours de la dernière semaine. Pour plus d'information sur la stratégie à adopter dans le cas de la présence des taches alternariennes (taches grises et taches noires), vous pouvez consulter l'avertissement [No 13](#) du 23 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13cru10.pdf>)

Nervation noire

La nervation noire gagne du terrain. Elle est rapportée en progression dans certains champs de crucifères déjà infectés et elle est nouvellement signalée dans des champs de chou-fleur qui étaient exempts de cette maladie bactérienne jusqu'à maintenant. Afin de limiter sa progression, prenez connaissance des points de régie indiqués dans l'avertissement [No 16](#) du 12 août 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a16cru10.pdf>).



Note

Le bulletin d'information **No 01** du 19 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru10.pdf>) regroupe les pesticides homologués pour les ravageurs suivants discutés dans le présent avertissement, soit : la mouche du chou, les altises, les chenilles défoliatrices, la cécidomyie du chou-fleur, les thrips et les taches alternariennes dans plusieurs cultures de crucifères. Consultez-le au besoin.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 - L'Assomption (Québec) J5W 1T3

Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 17 – crucifères – 19 août 2010

